



Directives du stage MFE - 3^{ème} année Master

Volée 2022-2023

Table des matières

1. Objectifs du stage	2
1.1 Objectifs généraux	2
1.2 Objectifs spécifiques basés sur le catalogue PROFILES	3
1.3 Objectifs personnalisés.....	3
2. Organisation du stage.....	3
2.1 Profil du CEC.....	4
2.2 Bînome de CECs	4
2.3 Recherche du CEC	5
2.4 Inscription sur la plateforme en ligne	5
2.5 Contrat de l'étudiant-e	6
2.6 Rencontre préparatoire	6
2.7 Conditions de travail.....	6
2.8 Rémunération du stage de l'étudiant-e	7
2.9 Assurances de l'étudiant-e	7
3. Déroulement du stage	7
4. Supervision de fin de stage/présentation de cas	8
5. Validation du stage	9

1. Objectifs du stage

1.1 Objectifs généraux

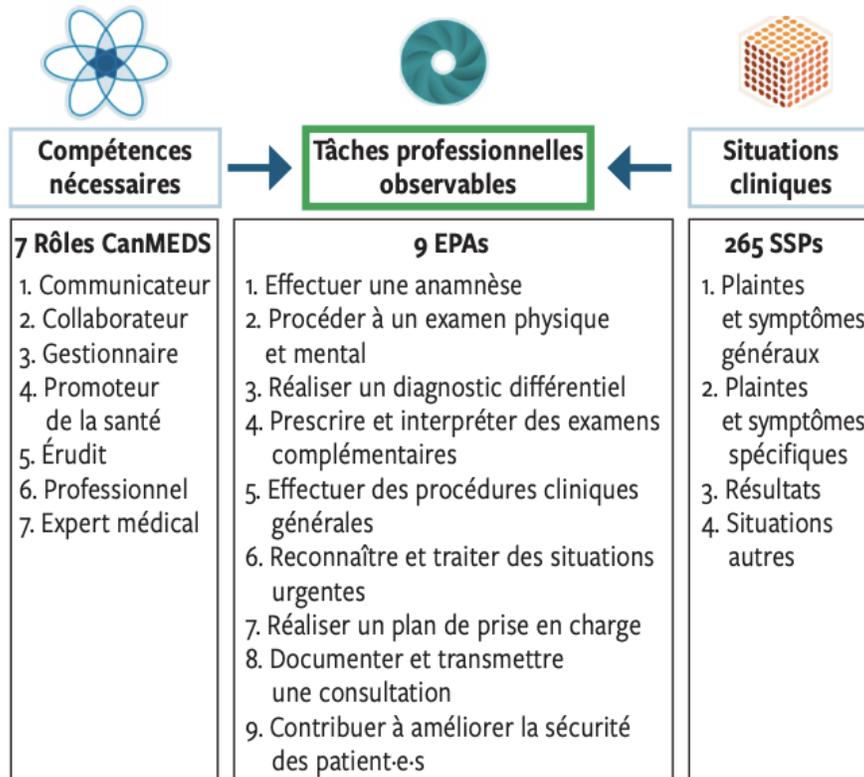
Comprendre et pratiquer les bases de la prise en charge holistique ambulatoire du/de la patient-e :

- Intégration de la multimorbidité dans la prise en soins
- Gestion de l'incertitude propre au suivi longitudinal
- Gestion : des priorités du/de la patient-e et du/de la médecin, des urgences selon le contexte bio-psycho-social, des soins centrés sur la personne
- Approche communautaire ; coordination avec les autres acteurs/trices de santé
- Observation des bases de gestion d'un cabinet médical :
 - facturation
 - agenda
 - correspondance
 - gestion du temps

- Pratique de gestes techniques courants maîtrisés par le/la CEC
- Acquisition d'une autonomie dans des situations simples

1.2 Objectifs spécifiques basés sur le catalogue PROFILES

- 1) Acquérir les compétences [CanMEDS](#) de tout médecin telles que décrites dans le référentiel [PROFILES](#) (*Principal Relevant Objectives and Framework for Integrated Learning and Education in Switzerland*).
- 2) S'approprier les EPA sous l'angle de la médecine de premier recours en cabinet médical.
- 3) Pratiquer les SSP courants en médecine de premier recours en cabinet médical.



L'étudiant-e et le/la CEC se serviront du [catalogue POFILES](#) permettant :

- d'ajuster la supervision quotidienne à la progression de l'étudiant-e dans l'acquisition des compétences sus-citées
- l'évaluation à mi stage et en fin de stage ([Formulaire d'évaluation de stage Master 3^{ème} année](#))

1.3 Objectifs personnalisés

Objectifs définis en début stage avec le/la CEC sur la base du contrat pédagogique (disponible sur la plateforme [Moodle](#) de la volée concernée dans la rubrique « Documents pour stage »).

2. Organisation du stage

Toutes les informations seront transmises uniquement sur la plateforme Moodle de la volée concernée. Pour cela, chaque étudiant-e doit s'y inscrire dès le lendemain de la séance d'information de l'IuMFE qui a lieu fin octobre de la 1^{ère} année Master.

L'étudiant-e doit prendre contact personnellement (e-mail puis contact en présentiel le cas échéant) avec un-e CEC pour s'inscrire à son stage.

2.1 Profil du CEC

Avoir un titre de spécialiste en **médecine interne générale** ou en **pédiatrie**. **Les médecins praticiens ou ayant une sous-spécialité**, doivent prendre contact avec l'[IuMFE](#) pour connaître les règles de dérogation.

Avoir une activité principale à plein temps en **cabinet médical** dont au moins **60% de médecine interne générale et/ou pédiatrie (MIGP) synonyme** de médecine de premier recours ou de médecine de famille. Avoir un maximum 50% de temps de visite à domicile ou en EMS.

Un-e CEC/médecin travaillant à temps partiel doit fonctionner en binôme avec un-e autre CEC/médecin pour assurer le stage à plein temps.

Pratiquer en cabinet médical individuel ou de groupe et non en institution (HUG, policlinique, cliniques privées).

Être installé depuis 3 ans en cabinet médical ou avoir eu une activité de 3 ans comme chef/fe de clinique ambulatoire au moment de son installation.

Être accrédité par l'IuMFE et avoir participé à une formation pédagogique organisée par l'IuMFE (une demi-journée) avant l'accueil du/de la 1^{er/ère} étudiant-e.

Participer ensuite 1x/année à une formation pédagogique organisée par l'IuMFE

Avoir lu et accepté les directives de stage **et la [charte du/de la CEC](#)**.

Accepter d'être évalué par l'étudiant-e à la fin du stage.

Accueillir au maximum deux étudiant-es à plein temps par volée (ou quatre en binôme).

2.2 Binôme de CECs

Lors de la 1^{ère} rencontre de postulation l'étudiant-e doit voir les 2 CEC/médecins impérativement.

L'investissement en temps de supervision doit se répartir équitablement entre CEC/médecins (45%-65% par médecin).

Aucune harmonisation entre les CEC/médecins n'est demandée au sujet du type supervision.

Le binôme doit être uniquement pédiatrique ou généraliste.

Aucun rapprochement géographique du binôme n'est nécessaire mais la collaboration doit être étroite et sauf exception il est demandé de pratiquer une journée entière d'affilée par CEC/médecins (et non une demi-journée) permettant un meilleur échantillonnage de patient-es et une plus grande diversité de supervision.

Les objectifs définis au début du stage ainsi que les évaluations à mi-stage et en fin de stage se font en présence des 2 CEC/médecins (soit présentiel ou vidéo appel), les dates étant fixées lors de la 1^{ère} rencontre de début de stage.

Une communication régulière entre les CEC/médecins est souhaitable.

2.3 Recherche du CEC

A partir du 1^{er} novembre de la 1^{ère} année Master, l'étudiant-e peut consulter la liste des CEC disponibles sur la [plateforme en ligne](#) afin de prendre contact avec un-e/des CEC de son choix.

Il est **nécessaire de rencontrer présentiel le/la CEC** pour s'assurer que les conditions du stage correspondent aux attentes (personnalité du CEC, types de consultation/de patientèle, possibilité d'autonomie).

L'étudiant-e peut également chercher en dehors de la liste de l'IuMFE, un-e médecin de son choix qui possède les critères susmentionnés et convenir avec lui/elle d'un stage. La demande doit être soumise à l'IuMFE via un formulaire de pré-inscription, puis l'inscription avec le/la nouveau/elle CEC en ligne sur la plateforme pourra se faire. (Cf. conditions sous le point 2.1)

L'étudiant-e n'est pas autorisé-e de choisir un-e CEC avec un lien de parenté pour effectuer son stage MPR.

Si le/la CEC choisi pratique à temps partiel l'étudiant-e doit trouver un 2^{ème} CEC pour assurer le stage à plein temps et en informer les 2 CEC qui doivent se coordonner (Cf. point 2.2).

2.4 Inscription sur la plateforme en ligne

Une fois que l'étudiant-e a reçu l'accord de principe du CEC, il doit s'inscrire **jusqu'au 31 mars** de la 1^{ère} année Master sur la [plateforme en ligne](#) afin d'enregistrer son stage.

Un courriel lui confirmera automatiquement son inscription ainsi qu'à son/sa CEC et au secrétariat de l'IuMFE. Ce courriel fait office de contrat entre l'étudiant-e et le/la CEC auprès de l'IuMFE (Genève) et du secrétariat des étudiant-es.

Après l'inscription sur la plateforme en ligne et après confirmation par courriel, l'inscription au stage est définitive.

Il est important de noter que la gestion de ce stage est entièrement prise en charge par l'IuMFE et non par le secrétariat des étudiant-es (comme c'est le cas pour les autres stages).

2.5 Contrat de l'étudiant-e

Comme tout stage effectué durant la dernière année d'étude, un contrat d'engagement doit être signé avant que l'étudiant-e ne débute son stage.

La demande d'engagement ainsi que les documents s'y référant doivent être complétés et retournés par l'étudiant-e au secrétariat de l'IuMFE au minimum **3 mois avant le début du stage**. Les étudiant-es recevront en temps voulu une demande d'engagement par e-mail générique (GDE) des ressources humaines de l'Université de Genève à compléter en respectant le délai donné.

2.6 Rencontre préparatoire

Quelques jours/semains avant le stage il est indispensable de définir les horaires de travail et les jours de congé (jours fériés ou vacances autorisées) et il est souhaitable d'établir le contrat pédagogique (cf. Moodle de la volée concernée, dans la rubrique « Documents pour stage »).

2.7 Conditions de travail

Horaires :

Le stage à 100% débute le 1^{er} jour du mois et se termine le dernier jour du mois. L'étudiant-e est soumis aux conditions de travail du cabinet dans lequel il effectue son stage. Il/Elle ne peut toutefois pas dépasser les 40 heures de travail/semaine.

Six demi-journées/semaine au minimum de l'activité en stage doivent être consacrées à la médecine interne générale et/ou pédiatrie (consultation en cabinet et visite à domicile/EMS).

Le cas échéant, le reste du temps peut être consacré à d'autres activités du cabinet (autres spécialités du CEC, laboratoire, radiologie, soins paramédicaux, formation continue, médecine scolaire, physiothérapie, soins à domicile, participation à des consultations médicales d'autres spécialités) ou à des activités structurées obligatoires organisées par la Faculté (ex : enseignement interprofessionnel en janvier).

Une demi-journée par semaine peut être consacrée à la recherche de littérature, préparation de la présentation que l'étudiant-e fera lors de la supervision de stages qui aura lieu le dernier vendredi du mois de stage en accord avec le/la CEC.

Le remplacement du/de la CEC dans sa pratique ambulatoire par le/la stagiaire n'est pas autorisé.

Vacances :

Durant le stage, le contrat de travail universitaire donne droit à deux jours de congé en dehors des jours fériés officiels.

Le/La CEC ne doit pas prendre de vacances lors du mois de stage.

Absence en cours de stage :

Toute absence non prévue de plus d'un jour doit être annoncée, motif à l'appui, au secrétariat de l'luMFE.

En cas d'absence de plus de trois jours pour cause de maladie ou accident, l'étudiant-e a l'obligation d'adresser un certificat médical au secrétariat de l'luMFE.

Le/la responsable de la 3^{ème} année de Master doit également être avertie de toute absence de plus de trois jours. La non-observation de cette règle peut entraîner la non-validation du stage.

En cas d'absence prolongée l'étudiant-e devra refaire tout ou une partie de son stage ultérieurement en accord avec le secrétariat des étudiant-es et le/la conseiller/ère aux études.

Changement / Annulation de stage :

Tout changement/annulation doit être fait en accord d'abord avec l'luMFE et ensuite avec le secrétariat des étudiant-es.

Problèmes en cours de stage :

Tout problème avant, pendant et après le stage doit être signalé dans les meilleurs délais au secrétariat de l'luMFE afin qu'une solution permettant la poursuite et/ou la validation du stage soit mise en œuvre le plus rapidement possible.

2.8 Rémunération du stage de l'étudiant-e

Pour le stage MFE 3MA, l'employeur est la Faculté de médecine par l'intermédiaire de l'luMFE. Une rémunération de 1'000 frs est versée à l'étudiant-e pour le mois de stage. Les documents d'engagement pour bénéficier de cette rémunération doivent être remplis par l'étudiant-e via la plateforme RH GDE au plus tard 2 mois avant le début du stage. La rémunération est versée sur la base des documents déposés sur la plateforme Moodle de la volée concernée. (cf. point 4). Ce dépôt permettra aussi de rémunérer le/la CEC. En cas de binôme, c'est le/la CEC référent-e qui se charge de rémunérer le/la deuxième CEC.

Il n'est pas prévu de logement, ni d'indemnité de logement.

2.9 Assurances de l'étudiant-e

Couverture maladie et accident par la caisse maladie de l'étudiant-e mais assurance responsabilité civile couverte par celle du/de la CEC.

3. Déroulement du stage

Pendant le mois, l'étudiant-e prend part aux consultations du/de la CEC en cabinet médical, lors des visites en EMS et à domicile le cas échéant. Il est proposé de suivre les phases ci-dessous :

Phase 1 : Début de la première semaine du stage

Observation et explicitation : l'étudiant-e observe le/la CEC. Après la consultation, le/la médecin et le/la stagiaire discutent de la consultation et des décisions prises.

Phase 2 : Milieu de la première semaine du stage

L'étudiant-e prend l'anamnèse et effectue un status sous supervision directe du/de la CEC.

Phase 3 : Début de la 2ème semaine de stage

L'étudiant-e effectue seul l'anamnèse et le status. Le/La CEC supervise indirectement en présence du patient-e. Par la suite, l'étudiant-e fait la synthèse et établit la liste des problèmes.

Optionnel : Dès le milieu du stage

L'étudiant-e effectue seul-e l'anamnèse, le status et la synthèse. Il rapporte ses observations et impressions puis formule des propositions de prise en charge au/à la CEC. Ce dernier voit finalement le patient et donne un feedback au/à la stagiaire.

NB : pour un stage chez un-e CEC pédiatre, la progression peut être plus lente : chaque phase peut durer jusqu'à une semaine en raison de la complexité de la relation avec l'enfant et la relation triangulaire.

4. Supervision de fin de stage/présentation de cas

Toutes les fins de mois de stage, les étudiant-es (à Genève ou ailleurs en Suisse) doivent participer à une séance organisée et supervisée par l'IuMFE par ZOOM. Les informations concernant la date et l'horaire de la séance leur sont envoyées par email avant le début de l'année académique avec les objectifs et la grille d'évaluation de la présentation. **Les étudiant-es sont responsables de lire leur messagerie UNIGE qui est le seul moyen de communication de l'IuMFE.**

Déroulement de cette séance :

Les étudiant-es évaluent leur CEC par écrit puis font un débriefing oral du stage.

Les étudiant-es font une présentation interactive avec support PowerPoint ou Keynote de 20 minutes (15 min de présentation, maximum 12 diapos et 5 min de discussion). Cette présentation permet de rendre compte d'une situation clinique longitudinale vécue et analysée pendant le stage en médecine de premier recours (MPR). La présentation orale doit correspondre aux objectifs d'apprentissage. (cf. point 1)

La présentation sera jugée « suffisante » ou « insuffisante » selon la grille d'évaluation (cf. annexe).

En cas d'insuffisance, la présentation améliorée devra être envoyée au superviseur et validée par ce dernier.

A la fin de la séance, la filière de formation post-graduée en médecine interne générale et en pédiatrie est présentée.

La présence à cette séance et le dépôt ultérieur au format PDF de la présentation sur Moodle sont obligatoires pour la validation du stage (cf. point 5)

Toute absence à cette séance telle que maladie ou accident doit être annoncée immédiatement à l'IuMFE. Un justificatif devra parvenir au secrétariat de l'IuMFE dans les trois jours. Les dérogations pour déplacer la date de la participation à cette séance sont exceptionnelles.

Objectifs d'apprentissage de la présentation orale et discussion de cas

L'étudiant doit être capable de :

1. Démontrer via une consultation vécue les caractéristiques d'une prise en charge longitudinale ambulatoire en lien avec une [SSP](#) (p.ex 82 *back pain*) les caractéristiques d'une prise en charge ambulatoire - si possible longitudinale - en médecine générale ou pédiatrie
2. Développer les [EPA 1-2-3-7](#) (soit en tenant compte de la complexité de la prise en charge : facteurs liés à l'âge, le niveau social-culturel les représentations propres, les valeurs, l'histoire de vie, le contexte professionnel, ou son absence, les ressources financières, le contexte culturel, spirituel, l'environnement urbain ou rural, la proximité de spécialistes médicaux ou de personnel paramédical etc.) en argumentant le raisonnement clinique propre à une problématique aiguë ou chronique
3. Illustrer au minimum 4 compétences [CanMEDS](#) lors du développement des EPA
4. Citer ses sources scientifiques selon le [style Vancouver](#)
5. Présenter sa situation clinique de manière professionnelle, claire et [interactive](#) ([EPA 8.5](#))

5. Validation du stage

Le Bureau de coordination des stages vérifiera que les critères ci-dessous sont remplis et validera le stage si l'étudiant-e :

1. A atteint les objectifs du stage (cf. point 1) sur la base de la feuille d'évaluation du stage et d'éventuels commentaires du/de la CEC référent-e du stage.
2. A rempli les critères de présence au stage (cf. point 2.7)
3. A déposé sur Moodle la feuille d'évaluation du stage signée et datée par le/la CEC référent-e.
4. A participé à la « supervision de fin de stage » organisé par l'IuMFE avec une présentation jugée suffisante (cf. point 4).
5. A déposé le fichier de la présentation clinique sur la plateforme Moodle.

En cas de non validation du stage l'étudiant-e sera contacté-e par le groupe de soutien et suivi de l'apprentissage pour une remédiation.

Version mai 2022/ac

Validé par le Comité Master 17.05.22